

**Décision de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon –
Lucens et Environs**

EXTRAITS DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 18 janvier 2018

Préavis N° 1-2018 – Règlement du Conseil intercommunal

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AI SMLE,

- dans sa séance du 18 janvier 2018,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 1-2018,
- entendu le rapport de la commission désignée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide, après amendement:

1. **D'adopter le Règlement du Conseil intercommunal tel qu'amendé à l'article 44 ;**
2. **De décharger la commission de son mandat.**


Préavis N° 2-2018 – Acquisition d'un bâtiment modulaire à Lucens

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AI SMLE,


- dans sa séance du 18 janvier 2018,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 2-2017,
- entendu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide:

1. **D'autoriser le Comité de Direction à acquérir et installer un bâtiment modulaire dans l'enceinte du collège du Pré au Loup de Lucens,**
2. **D'accorder à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 150'230.- TTC,**
3. **De prendre acte que l'investissement sera amorti en 10 ans maximum,**
4. **D'autoriser le Comité de Direction, selon les nécessités, à emprunter tout ou partie de la dépense globale de CHF 150'230.- aux meilleures conditions du moment et dans le respect des limites du plafond d'endettement.**


Roger Müller
Président

Au nom du Conseil Intercommunal AI SMLE


Barbara Duperrex
Secrétaire